

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 4 JUIN 2010

**Présents** : MM. DOMAT, *Maire*, GABET, DELHAYE, LARERE, TAILLANDIER, LECOT, POIRET  
*Adjoints*, DESLIONS, JOUANIQUE, LONGET, CHAUDRON, MARCHAND, ADRIEN, MARTIN,  
*Conseillers Municipaux*.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme NICOLAU à Mme LARERE  
Mme CHAZAUD à Mme LONGET  
M. SAMBOURG à Mme MARTIN

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise MARTIN

*Le procès - verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité sans observation particulière.*

Mme le Maire remercie au nom des membres du Conseil Municipal M. Jean-Jacques PERCHEMINIER, Président de la Communauté de Communes Yonne Nord, d'être venu présenter au Conseil Municipal de Pont sur Yonne la réforme des statuts de la communauté, remerciements auxquels s'associe M. POIRET, vice Président de la Communauté de Communes Yonne Nord.

*Le Conseil Municipal, en ce qui concerne :*

### LA COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD

- M. POIRET explique les raisons de son vote "contre" lors de l'adoption de ces statuts par l'Assemblée Communautaire du 22 avril 2010, qui, pour devenir exécutoires, doivent être ratifiés par les communes composant la Communauté de Communes. Il émet des réserves concernant : la zone d'activités, le bassin d'apprentissage, l'absence de mention du Relais d'Assistantes Maternelles dans les statuts, sans que soit remis en cause l'existence même de ces statuts.

Un débat s'ouvre autour de ces réserves.

Il est procédé au vote relatif aux nouveaux statuts :

Votants : 17  
Contre : 7  
Absentions : 4  
Pour : 6

En conséquence, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord ne sont pas adoptés.

- Annule sa décision de recourir à Numéo pour la couverture en haut débit comme prestataire wifi, décision qui s'inscrivait dans le cadre d'une collaboration pour cette opération avec la Communauté de Communes Yonne Nord.

## LES SUBVENTIONS COMMUNALES

- Vote les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subvention exceptionnelle	Subvention 2010
Persévérante Pontoise section Basket	3 800,00	
Persévérante Pontoise section Cyclisme	3 500,00	
Persévérante Pontoise		22 500,00
SACPY		500,00
UNRPA		500,00
FNACA		150,00
ACPG		250,00
Amicale des Sapeurs Pompiers		1 500,00
Jeunes Sapeurs Pompiers		705,00
Club de l'Amitié		500,00
Joie de lire		900,00
Harmonie Municipale	1 500,00	8 000,00
Photo Club		1 000,00
ECAL		960,00
CFA - BTPY Henri Neyer		160,00
Lycée de Sainte Colombe		96,00
Association des Donneurs de Sang		100,00
Association Paroissiale		150,00
CIFA - Association Interconsulaire de Formation		192,00
Comité de jumelage		1 000,00
Les Capucines (majorettes)		400,00
ADIL Yonne		320,00
La Vandoise		2 608,75
Maison Familiale Rurale de Gron		64,00
SPA		120,00
Syndicat d'Initiative		1 600,00
CASACPY	10 000,00	6 000,00
ACOR		100,00
Centre de loisirs de Pont sur Yonne	8 400,00	21 100,00
Brin de Talent		500,00
ADAVIRS		100,00
Secours Catholique		500,00
Souche Air Play		800,00
ACAP		500,00
VEBY - Voile Educative Basse Yonne		500,00
Vagapont		300,00
Les Restos du Coeur		500,00
Lycée Vauban Auxerre		32,00
MFR Semur en Auxois		32,00
PEP		312,00
Centre de sauvegarde oiseaux		100,00
Gym aquatique pontoise		500,00

Les Dilettantes		400,00
RNB	1 000,00	
Mission locale		1 500,00
Nikostudio	1 000,00	

## **LE BUDGET PRIMITIF 2010**

- Vote une décision modificative n°1 qui transfère la somme de 19 000,00 euros concernant des cessions de terrains d'un article de fonctionnement à un article d'investissement suite à des changements intervenus dans la nomenclature de la comptabilité M14.

## **LA HALTE NAUTIQUE 1ERE TRANCHE**

- Confirme la décision de la commission d'appel d'offres et retient en conséquence la société EMCC / HANSEN,
- Charge Mme le Maire d'étudier la possibilité de réaliser en même temps, compte tenu du budget encore disponible, le deuxième ponton.

## **LE PARKING RUE DE L'ANCIENNE POSTE**

- Accepte le renouvellement de plusieurs contrats de location arrivés à expiration.

## **L'EGLISE NOTRE DAME**

- Décide de reconduire à compter du 1er janvier 2010 l'attribution de l'indemnité de gardiennage des églises communales.

## **LES QUESTIONS DIVERSES**

- Procède au retrait de la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2010 portant nomination d'un membre titulaire à la commission d'appel d'offres,
- Approuve la demande de prorogation du délai de réalisation des travaux de la place Eugène petit formulée auprès de Mr le Préfet dans le cadre de la dotation globale d'équipement,
- Accepte que la commune de Pont sur Yonne participe au financement de l'étude de faisabilité du projet d'aménagement des berges de l'Yonne visant à la valorisation du chemin du halage pour un montant de 899,04 euros,
- Est informé de la création d'une association de danse sportive et étudiera les disponibilités éventuelles d'une salle communale en vue de les accueillir pour la pratique de leur activité,
- Est informé que tous travaux, en infraction avec le Code de l'environnement et/ou le Code de l'urbanisme, n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'autorisation officielle font l'objet de poursuites judiciaires et/ou administratives,

- Accepte la conclusion d'un avenant n°2 avec l'entreprise TSO pour la facturation de leur consommation d'eau dans le cadre de leur séjour au camping,
- Accepte également le montant de l'indemnisation proposée par l'assurance pour un sinistre du 19/ 09/2006,
- Prend connaissance d'une pétition adressée par les riverains de la rue Paul Bert relative à la vitesse excessive des usagers de la route,
- Accepte le don d'une copie d'une tapisserie du 15ème siècle effectué par M. BAYOT DUPONCHEL et le remercie de sa générosité,
- Décide de ne pas donner une suite favorable à :
  - une demande d'aide financière des élèves infirmières de Sens,
  - une demande de réalisation d'un mémorial rappelant les événements importants de la 2ème guerre mondiale formulée par l'Association du Musée Mémorial Résistance Yonne Nord, un membre du Conseil Municipal étant en désaccord avec les faits énoncés,
  - une demande de subvention du syndicat CFE CGC.
- Etudie plusieurs possibilités d'exercice de son droit de préemption urbain.

Mme le Maire donne lecture sur sa demande d'un courrier de M. Jean Claude SIX, vice Président de l'association Les Amis du Carnaval, adressé à M. Philippe THEAU, Président de l'Association Les Amis du Carnaval.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45*